



# Recensement de l'armée en 2016

## Version abrégée



La version abrégée du recensement de l'armée en 2016 contient les déclarations principales et les tendances essentielles de l'évolution concernant le domaine du Personnel de l'armée au 1<sup>er</sup> mars 2016. Elle donne un aperçu de la situation des effectifs de l'armée et répond aux questions les plus fréquentes.

## Sommaire

1	Evolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2016 .....	3
2	Effectifs de l'armée en 2016 .....	3
3	Evolution de l'alimentation des effectifs de l'armée entre 2005 et 2016 .....	4
4	Effectifs des groupes de grades et des catégories de grades .....	6
5	Femmes dans l'armée .....	8
6	Représentation des langues nationales au sein de l'armée .....	8
7	Répartition en 2016 selon les classes d'âge .....	9
8	Accomplissement de l'ensemble des services d'instruction obligatoires .....	10
9	Effectifs d'engagement .....	11
10	Départs pour le service civil .....	12
11	Bilan des effectifs de l'armée .....	12
12	Résumé et bilan.....	13

## Renvois

Les termes suivis d'un \* lors de leur première utilisation sont expliqués dans l'appendice.

## Sens et but du recensement de l'armée

Le recensement de l'armée est une analyse annuelle des effectifs de l'armée. Il établit une comparaison entre les modèles (effectifs réglementaires\*) et les militaires incorporés (effectifs réels\*).

Le rapport sur le recensement de l'armée analyse les effectifs de l'armée pour obtenir une vue d'ensemble des ressources humaines existantes. Il vise aussi à montrer les éventuelles lacunes et les tendances problématiques de l'évolution afin d'assurer à moyen et à long termes la disponibilité de base\* en personnel de l'armée. De ce fait, le recensement de l'armée est un instrument important de surveillance et de pilotage des effectifs.

Le recensement de l'armée se fonde sur les données contenues dans le système de gestion du personnel de l'armée (PISA). Les données sont extraites le **1<sup>er</sup> mars de chaque année**. De ce fait, les changements intervenus dans le domaine du personnel après cette date ne sont pas pris en compte.

## 1 Evolution de l'effectif réel de l'armée entre 1977 et 2016

L'historique de l'effectif réel\* de l'armée entre 1977 et 2016 fait ressortir nettement la différence entre les trois modèles d'armée (Armée 61, Armée 95 et Armée XXI). La limite supérieure légale des effectifs de l'armée a été réduite de 400 000 (Armée 95) à 200 000 militaires (Armée XXI).

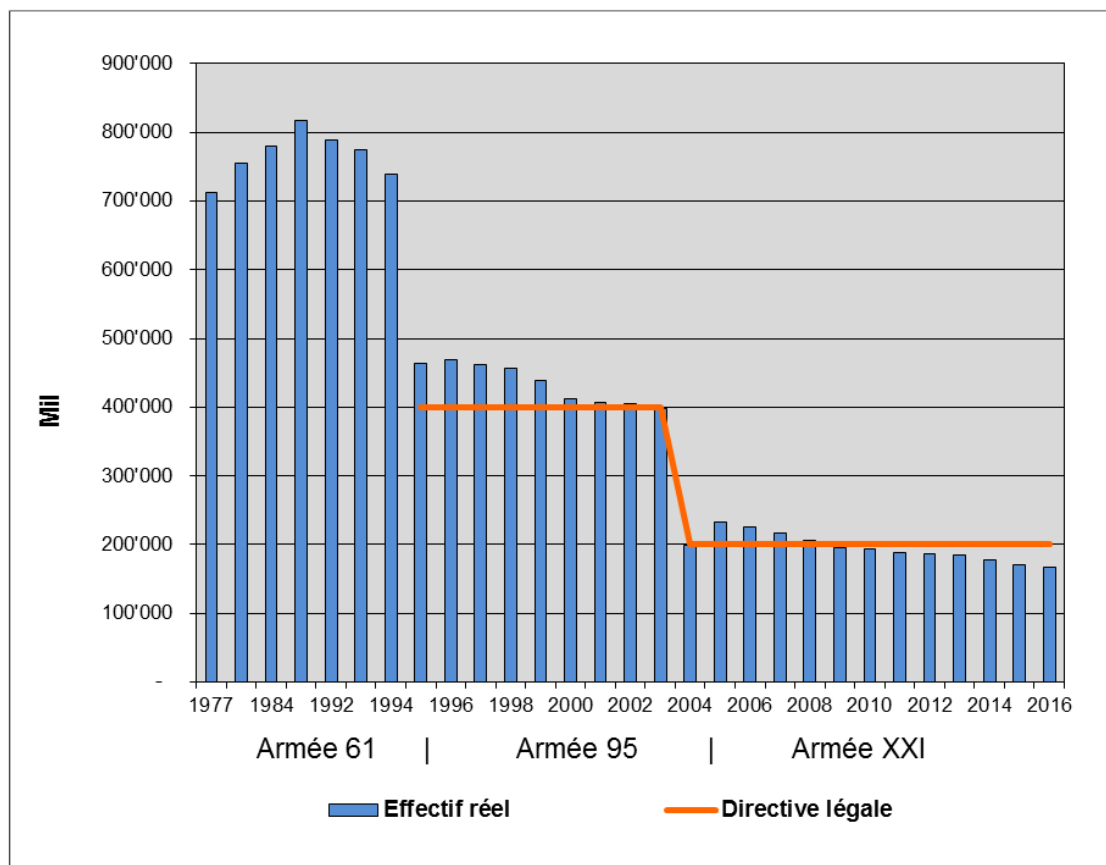


Illustration 1 Evolution de l'effectif réel entre 1977 et 2016

## 2 Effectifs de l'armée en 2016

Les effectifs de l'armée se composent de **l'armée active** et de **la réserve\***.

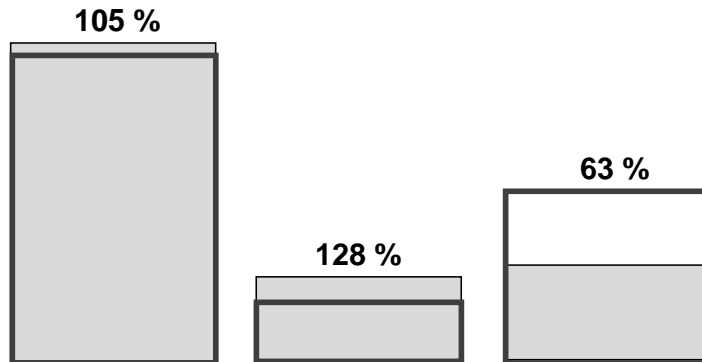
- L'effectif réglementaire de **l'armée active** au 1<sup>er</sup> mars 2016 est de 114 639 militaires (effectif des formations\* d'engagement et du domaine Instruction et support\*) pour un effectif réel de 124 170 militaires (taux d'alimentation\* de 108 %). Les formations d'engagement sont alimentées à 105 % et le domaine Instruction et support à 128 %.
- L'effectif réglementaire des **formations de réserve** est de 67 699 militaires pour un effectif réel de 42 349 militaires, soit un taux de 63 %.
- **L'armée active** et les **formations de réserve** disposent **ensemble** d'un effectif réglementaire de 182 338 militaires pour un effectif réel de 166 519 militaires, ce qui correspond à un taux de 91 %.

**Effectif de l'armée**

**Formations d'engagement**

**Instruction et support**

**Réserve**  
*(y c. réserve Instr et sup)*



Armée active		Réserve	Effectif total de l'armée
<b>Formations d'engagement</b>	<b>Instruction et support</b>	<b>Réserve</b>	<b>Armée</b>
régl. 98 219 réel 103 089 aliment. 105 %	régl. 16 420 réel 21 081 aliment. 128 %	régl. 67 699 réel 42 349 aliment. 63 %	régl. 182 338 réel 166 519 aliment. 91 %

Illustration 2 Effectif de l'armée en 2016 (taux arrondi)

Ne font pas partie de l'effectif de l'armée, les militaires incorporés dans les pools mentionnés à l'art. 3 OOA\* (effectif : 12 075) et les militaires des états-majors du Conseil fédéral (effectif : 218) et du domaine SCR (effectif : 167).

### 3 Evolution de l'alimentation des effectifs de l'armée entre 2005 et 2016

#### 3.1 Alimentation de l'armée dans sa globalité (armée active et réserve)

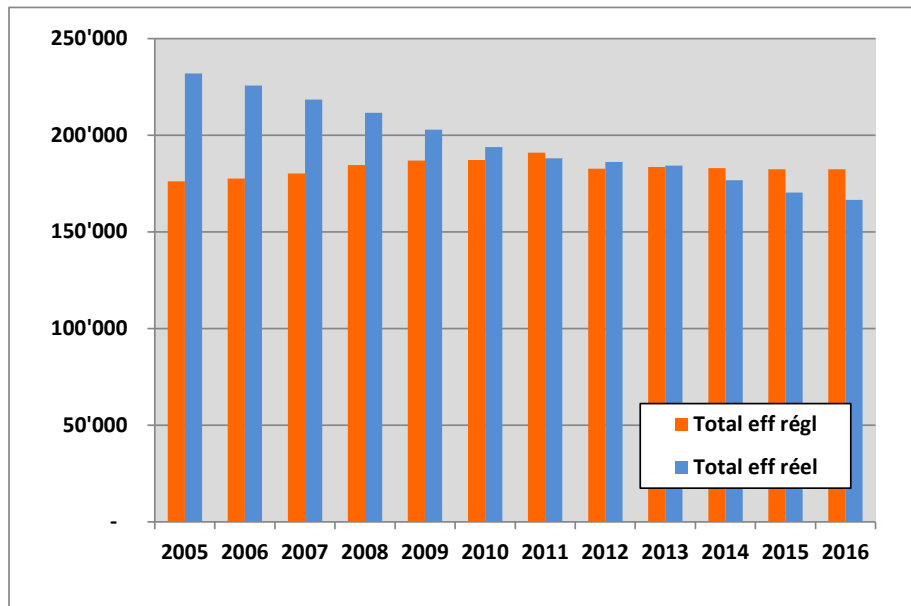


Illustration 3.1 Alimentation de l'armée dans sa globalité (armée active et réserve)

L'alimentation\* de l'armée dans sa globalité (armée active et réserve) a diminué de 41 % entre 2005 et 2016 pour s'établir à un niveau insuffisant de 91 % en 2016.

L'effectif réglementaire de l'armée active, de même que celui de la réserve, sont restés identiques à ceux de l'an dernier.

### 3.2 Alimentation de l'armée active

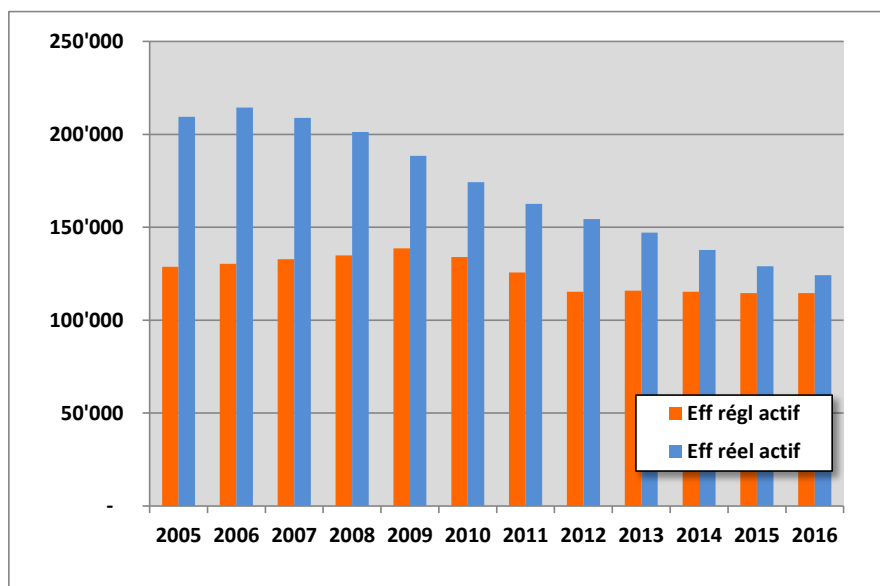


Illustration 3.2 Alimentation de l'armée active

L'alimentation de l'**armée active** (effectifs réels) a diminué de 55 % entre 2005 et 2016. Le taux se situait à 112 % en 2015 et il ne se situe actuellement plus qu'à 108 %, ce qui constitue un taux suffisant.

### 3.3 Alimentation de la réserve

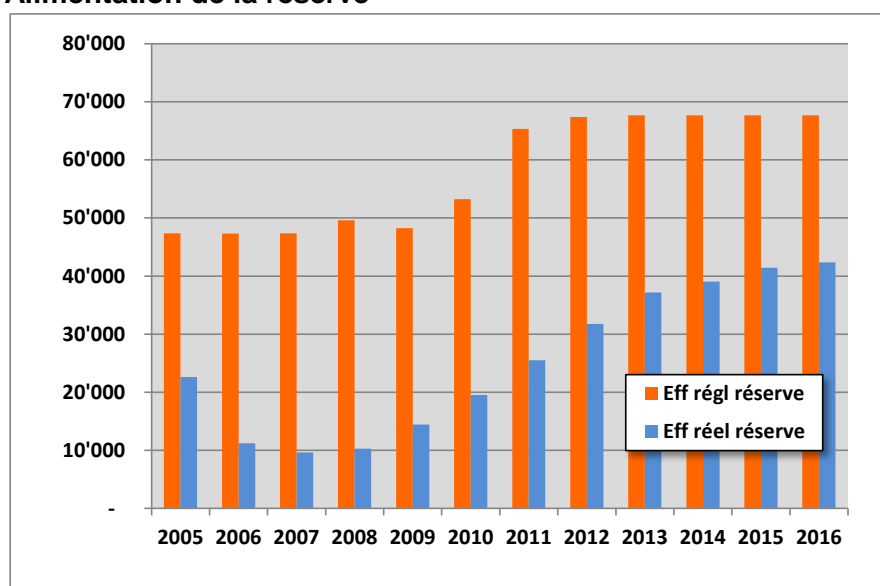


Illustration 3.3 Alimentation de la réserve

Tandis que l'effectif maximal de la **réserve** est de 80 000 militaires, l'effectif réglementaire n'en compte que 67 699. Cependant, l'effectif réel de la réserve n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

### 3.4 Alimentation des corps de troupe actifs de l'armée

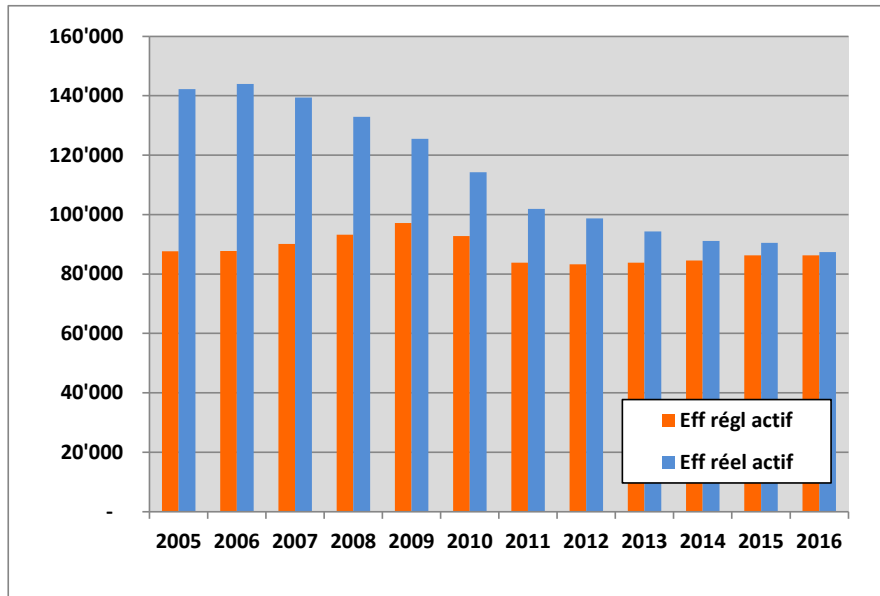


Illustration 3.4 Alimentation des corps de troupe actifs

L'alimentation des **corps de troupe\* actifs** (bataillons, groupes, escadres, commandement des forces spéciales, commandements des bases aériennes et régions de police militaire) a diminué de 61 % sur la période considérée (entre 2005 et 2016) pour se situer à 101 % en 2016, ce qui est tout juste suffisant.

### 3.5 Alimentation du domaine Instruction et support

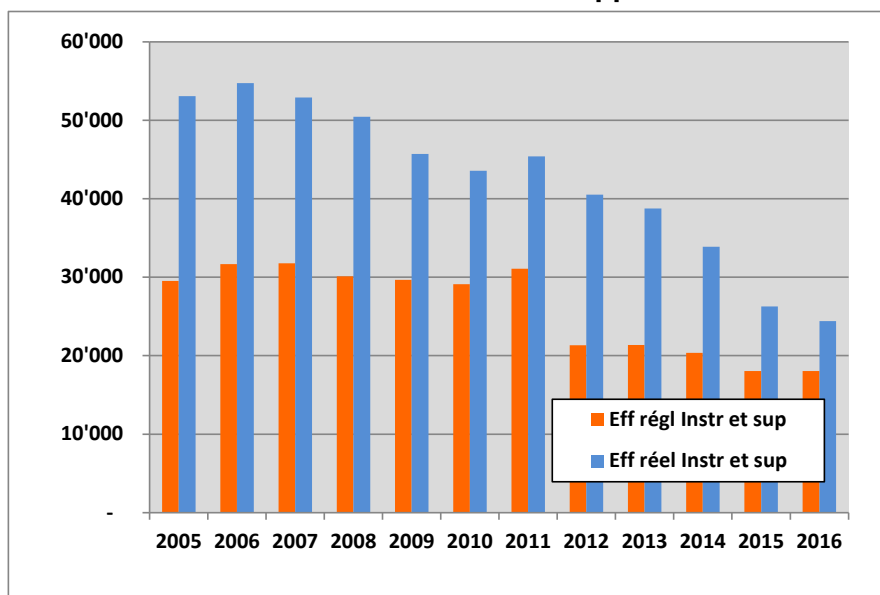


Illustration 3.5 Alimentation du domaine Instruction et support

L'alimentation du domaine **Instruction et support** est nettement supérieure à celle des formations d'engagement. Le taux d'alimentation actuel atteint 135 %, en diminution de 11 % par rapport à 2015. Ces chiffres comprennent également l'alimentation des formations de réserve du domaine Instruction et support. Les formations actives présentent pour leur part un taux de 128 % (voir chapitre 2).

## 4 Effectifs des groupes de grades et des catégories de grades

(l'armée dans sa globalité, soit l'armée active et la réserve)

Le groupe de grades des **officiers** ne remplit l'effectif réglementaire plus qu'à 100 %. L'évolution négative de l'effectif total des officiers est notamment due au manque d'officiers supérieurs et de capitaines. Si l'on considère le renouvellement des effec-

tifs réglementaires dans le détail, on constate que, selon l'arme\* ou le service\*, aussi bien les incorporations que les vacances dépassent l'effectif réglementaire.

Le groupe de grades des **sous-officiers** présente dans l'ensemble un taux d'alimentation de 102 %, resté stable par rapport à l'année précédente. Le groupe de grades des **soldats** présente un taux d'alimentation insuffisant de 88 %, ce qui, comparé à celui de 2015, représente une baisse de 3 points.

Groupe de grades	Catégorie de grades	Effectif régl.	Effectif réel	QP renouv. 2016
Of	Officiers généraux	49	53	108%
	Of sup, capitaines	8'958	7'541	84%
	Of sub	7'937	9'268	117%
	<b>Total of</b>	<b>16'944</b>	<b>16'862</b>	<b>100%</b>
Sof	Sof sup	4'904	5'347	109%
	Sof	24'097	24'130	100%
	<b>Total sof</b>	<b>29'001</b>	<b>29'477</b>	<b>102%</b>
Sdt	<b>Sdt</b>	<b>136'393</b>	<b>120'180</b>	<b>88%</b>
<b>Total général</b>		<b>182'338</b>	<b>166'519</b>	<b>91%</b>

moins de 100%
  entre 100 et 115%
  115% et plus

Tableau 4.1 Alimentation par catégories de grades en 2016

Comme en 2015 et 2014, les **officiers supérieurs** (colonels, lieutenants-colonels, majors) et les **capitaines** sont en sous-effectif. Près de 16 % des postes destinés à cette catégorie de grades ne sont pas occupés. Il manque surtout des majors et des capitaines. Les effectifs réels des **officiers subalternes** (premiers-lieutenants, lieutenants) satisfont l'effectif réglementaire à hauteur de 117 % (2 points de moins qu'en 2015).

Le taux d'alimentation des **sous-officiers supérieurs** (adjudants-chefs, adjudants-majors, adjudants d'état-major, adjudants sous-officiers, sergents-majors chefs, fourriers, sergents-majors) reste inchangé par rapport à 2015 et s'élève à 109 %. En ce qui concerne les **sous-officiers** (sergents-chefs, sergents et caporaux), le taux d'alimentation de 100 % reste inchangé par rapport à 2015.

Pour les **soldats** (appointés-chefs, appointés, soldats), on constate une nouvelle diminution de l'effectif réel de 3554 militaires (mil) par rapport à 2015. Le taux d'alimentation a ainsi diminué de 3 points par rapport à l'année précédente pour atteindre 88 %.

Année	Of sup, capitaines	Of sub	Sof sup	Sof	Sdt
2005	84%	137%	109%	152%	133%
2006	79%	132%	125%	143%	128%
2007	78%	128%	123%	131%	121%
2008	78%	120%	109%	116%	114%
2009	77%	111%	102%	105%	107%
2010	76%	109%	100%	106%	105%
2011	77%	112%	101%	104%	98%
2012	90%	122%	112%	101%	101%
2013	88%	120%	108%	101%	100%
2014	85%	119%	107%	101%	95%
2015	85%	119%	109%	100%	91%
2016	84%	117%	109%	100%	88%

moins de 100%
  entre 100 et 115%
  115% et plus

Tableau 4.2 Evolution de l'alimentation par catégories de grades

L'illustration 4.2. explique encore une fois la situation. La légère augmentation globale du taux d'alimentation en 2012 est due au fait que les effectifs réglementaires ont été nettement réduits, alors que les effectifs réels n'ont connu qu'une baisse minime. En revanche, le taux n'a que légèrement changé en 2016. Les pertes proportionnellement les plus importantes se situent chez les sdt (- 3 points depuis 2015).

## 5 Femmes dans l'armée

En mars 2016, 1117 femmes étaient incorporées dans l'armée, soit environ 0,7 % de l'effectif réel de l'armée.

Groupe de grades	Eff. réel MAPP	Eff. réel MASL	Eff. réel MACR	Eff. réel réserve	Total femmes
<b>Of</b>	10	0	255	37	302
<b>Sof</b>	14	8	204	65	291
<b>Sdt</b>	0	17	367	140	524
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>826</b>	<b>242</b>	<b>1'117</b>

Illustration 5 Effectifs des femmes dans l'armée par groupes de grades en 2016

La majorité des femmes dans l'armée est incorporée dans des formations des troupes d'aide au commandement, des troupes de la logistique et des troupes sanitaires ainsi que dans le domaine Instruction et support. Cette majorité se chiffre à 52 % et n'a pas changé par rapport à 2015. 17 % (- 1 point par rapport à 2015) des femmes sont incorporées dans les troupes de combat (infanterie, troupes blindées, artillerie, troupes du génie). 12 % environ d'entre elles, soit une augmentation de 1 point par rapport à l'année précédente, font partie des troupes d'aviation et de défense contre avions. Les 19 % restants sont répartis entre les différentes armes.

## 6 Représentation des langues nationales au sein de l'armée

Selon les chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2014, la répartition de la population suisse par rapport aux trois langues nationales principales était la suivante : 71 % ont pour langue maternelle l'allemand, 23 % le français et 6 % l'italien. Si l'on compare ces chiffres avec les résultats du recensement de l'armée, on obtient le tableau suivant :

Groupe de grades	Eff. réel D	Part	Eff. réel F	Part	Eff. réel I	Part	Résultat global
Of	13'379	79%	2'728	16%	755	4%	16'862
Sof	22'501	76%	5'683	18%	1'293	4%	29'477
Sdt	95'126	79%	20'769	17%	4'285	4%	120'180
<b>Total général</b>	<b>131'006</b>	<b>79%</b>	<b>29'180</b>	<b>18%</b>	<b>6'333</b>	<b>4%</b>	<b>166'519</b>

Tableau 6 Répartition des langues nationales au sein de l'armée

En comparaison avec la répartition en pourcentage de la population suisse, la part de militaires germanophones à l'armée est plus élevée, en particulier celle des officiers.



## 7 Répartition en 2016 selon les classes d'âge

La situation actuelle concernant l'accomplissement des obligations militaires correspond à la répartition par classes d'âge, comme on peut le voir dans le tableau ci-après.

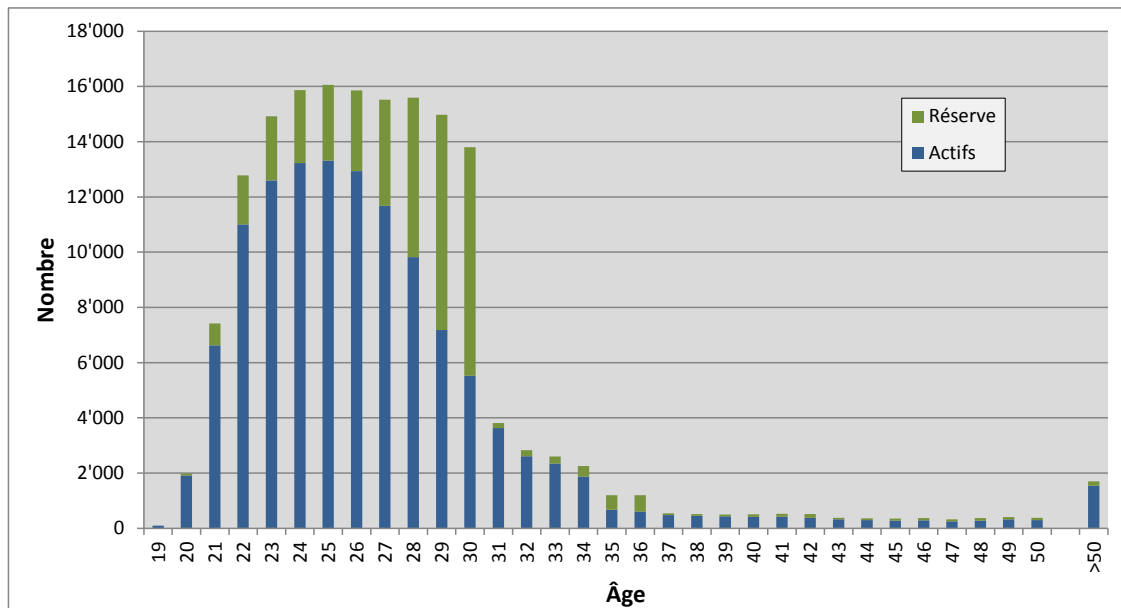


Illustration 7.1 Répartition par classes d'âge (officiers, sous-officiers, soldats) en 2016

Très peu de militaires incorporés ont 20 ans. Ce sont ceux qui ont accompli l'instruction de base à l'âge de 19 ans déjà. L'effectif réel comprend environ 7400 militaires incorporés qui ont 21 ans, 12 800 qui ont 22 ans, 14 900 qui ont 23 ans, 15 900 qui ont 24 ans et, pour terminer, 16 000 qui ont 25 ans. Cette augmentation de l'effectif réel par classe d'âge provient du fait que l'instruction de base est généralement repoussée et que la majorité des militaires nés une même année ne l'accomplissent qu'à partir de l'âge de 23 ans (et jusqu'à 25 ans). Les effectifs des « actifs » âgés de 24 et 25 ans sont les plus élevés. Les effectifs des « actifs » plus âgés diminuent, car les premiers militaires de ces tranches d'âges sont déjà transférés dans la réserve. C'est pourquoi la réserve n'est que partiellement alimentée, bien que l'effectif de celle-ci ait augmenté de 1190 militaires par rapport à l'année précédente pour s'établir à 25 586 militaires dans le segment d'âge de 26 à 30 ans. Les militaires entre 29 et 30 ans représentent un peu plus de la moitié de ce segment d'âge de la réserve. La part des militaires âgés de 22 à 25 ans a, elle aussi, fortement augmenté en raison de l'incorporation systématique des militaires en service long (mil SL) dans les unités de réserve de l'armée prévues à cet effet (9478 militaires au total).

On constate une réduction de l'effectif réel de l'armée active en militaires âgés de 25 ans et plus parce que ces derniers ont passé dans la réserve. De même, on remarque que des militaires sont licenciés de l'armée dès l'âge de 31 ans parce qu'ils ont accompli la durée totale des services d'instruction. A partir de 35 ans, la majorité des militaires d'une classe d'âge est libérée étant donné qu'elle a accompli ses obligations militaires. Cette année, les militaires âgés de 34 ans n'ont pas encore été tous transférés dans les pools de libération mentionnés à l'art. 3 OOA (il restait 1097 soldats incorporés au 1<sup>er</sup> mars 2016).

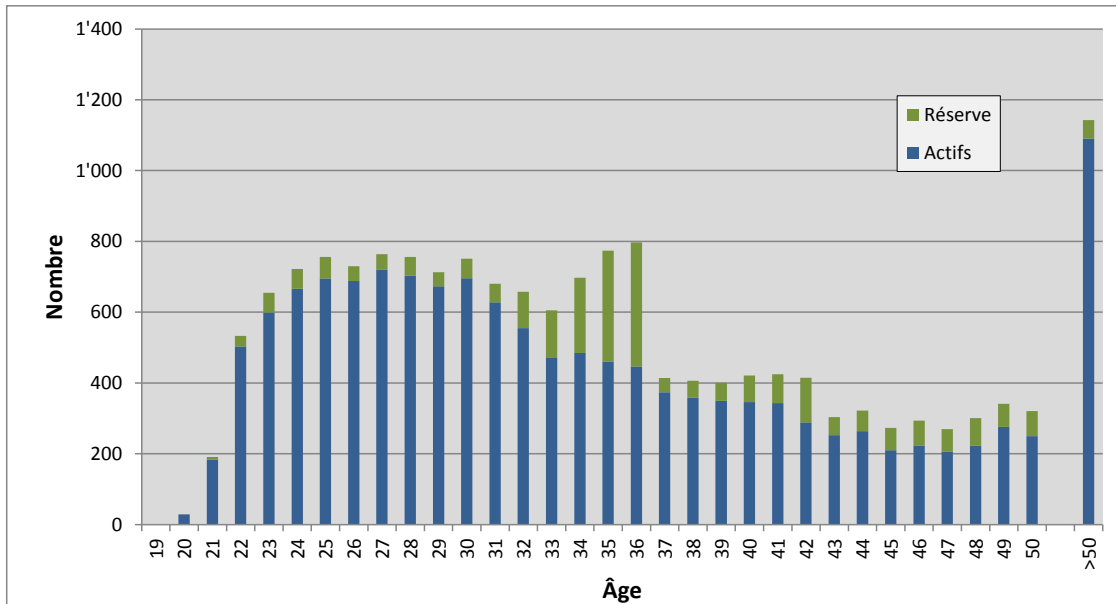


Illustration 7.2 Répartition par classes d'âge des officiers en 2016

Les effectifs des officiers, dont l'âge se situe entre 20 et 36 ans, comprennent entre 600 et 800 hommes. Aucune de ces classes d'âge ne satisfait donc le besoin s'élevant à 1175 officiers. Les effectifs restreints des officiers les plus jeunes (âgés de 20 à 23 ans) résultent du fait que ceux-ci n'effectuent plus nécessairement l'école d'officiers durant leur vingtième année.

L'apport annuel par classe d'âge étant trop restreint, l'alimentation des différentes années progresse très lentement. Les différentes classes d'âge n'atteignent donc les effectifs maximaux qu'après 8 à 10 ans. Dès ce moment, les apports sont minimes et la diminution des effectifs par des licenciements et des transferts dans la réserve commence à faire effet.

## 8 Accomplissement de l'ensemble des services d'instruction obligatoires

Le schéma ci-dessous montre l'accomplissement de la durée fixée des services d'instruction pour les soldats (sdt, app, app chef). L'analyse a tenu compte du passage d'Armée 95 à Armée XXI au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

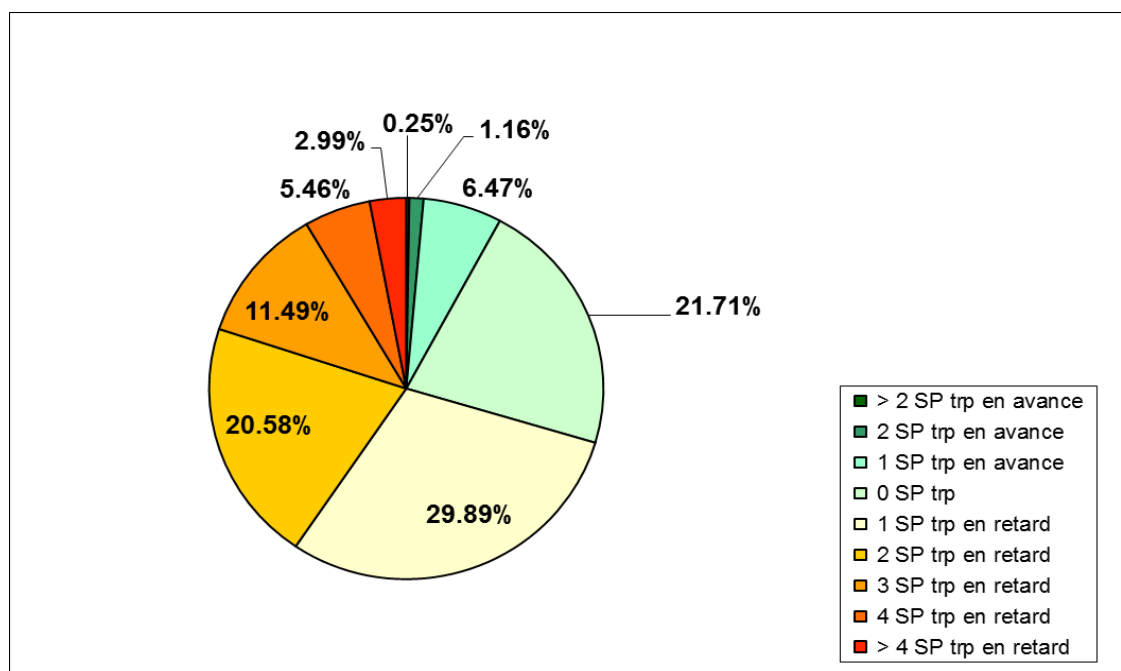


Illustration 8 Etat d'accomplissement de l'ensemble des services d'instruction en 2016

Les résultats présentés montrent clairement que la majorité des militaires a du retard dans l'accomplissement de la durée totale des services d'instruction. Quelque 70 % des militaires qui ont participé à l'enquête indiquent qu'ils ont au moins un ou plusieurs SP trp (« CR ») de retard par rapport au modèle ou qu'ils ont accompli l'ER après l'âge de 20 ans (50 % des recrutés environ).

Une analyse des militaires de la tranche d'âge de 20 à 29 ans (qui n'ont servi que dans l'Armée XXI) a montré que la proportion de militaires ayant du retard dans l'accomplissement de leurs obligations ne s'est que légèrement améliorée (69 %). Ceci prouve que le comportement relatif à l'accomplissement des obligations de servir ne dépend pas du modèle d'armée.

## 9 Effectifs d'engagement

Pour les 124 corps de troupe avec un SP trp («CR»), 112 211 convocations ont été envoyées, parmi lesquelles 108 236 concernaient des militaires astreints au service. Les militaires astreints au service ont déposé 27 189 demandes de déplacement de service au total (env. 25 %) et 620 mil n'ont pas donné suite à la convocation.

Au total, on compte 80 423 entrées au service, parmi lesquelles 2742 libérations anticipées et services non accomplis (3,4 % des militaires entrés au service). 77 685 services ont été effectivement accomplis, cela correspond à 90,8 % de l'effectif d'engagement\*. Ainsi, l'effectif réglementaire global n'a pas été atteint. En moyenne, la part de militaires qui accomplissent un CR dans une formation autre que celle de leur incorporation s'élève à 15 %.

Les effectifs réels et les effectifs d'engagement ont été comparés aux effectifs réglementaires. En moyenne, l'effectif réglementaire\* est atteint à 90,8 %. Ce taux peut varier entre 41,1 % et 138,3 %.

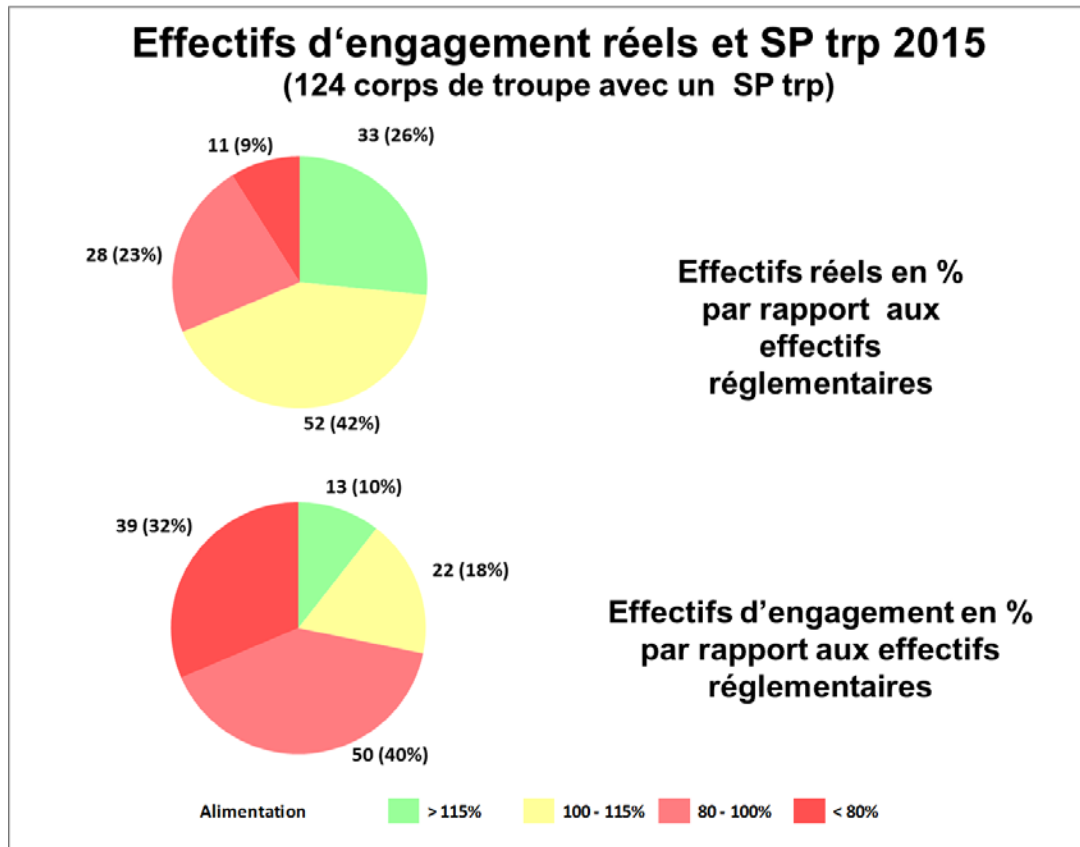


Illustration 9 Comparaison entre les effectifs réels et d'engagement et les effectifs réglementaires des corps de troupe actifs

## 10 Départs pour le service civil

L'introduction de la preuve par l'acte a eu une influence générale, puisque les départs ont augmenté dans toutes les phases de la carrière des militaires de l'Armée suisse. Du fait d'adaptations de la procédure d'admission au service civil, la répartition des départs en fonction du moment a changé chaque année. Le nombre de personnes admises n'est pas constant, lui non plus. Après deux ans avec un nombre très élevé d'admissions (2009 et 2010), il y en a eu environ 2100 de moins en 2011. Dès 2012, le nombre d'admission enregistré chaque année est de nouveau élevé. En 2015, il compte 1000 admissions de moins que le seuil de départ de la preuve par l'acte en 2009.

Pertes	2009	Part	2010	Part	2011	Part	2012	Part	2013	Part	2014	Part	2015	Part
Avant ER	1'811	27%	2'514	37%	2'063	44%	2'455	48%	2'488	46%	2'796	49%	2'669	46%
Pendant ER	1'380	21%	778	11%	430	9%	560	11%	504	9%	414	7%	507	9%
Après ER	3'227	48%	3'534	52%	2'177	47%	2'124	41%	2'431	45%	2'547	44%	2'660	46%
Sans date	302	4%												
<b>Total</b>	<b>6'720</b>	<b>100%</b>	<b>6'826</b>	<b>100%</b>	<b>4'670</b>	<b>100%</b>	<b>5'139</b>	<b>100%</b>	<b>5'423</b>	<b>100%</b>	<b>5'757</b>	<b>100%</b>	<b>5'836</b>	<b>101%</b>

Tableau 10 Admissions classées en fonction du moment où les départs se sont produits (source : Organe d'exécution du service civil ZIVI)

## 11 Bilan des effectifs de l'armée

(période évaluée : du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2016)

### 11.1 Nouvelles incorporations dans l'armée

Durant la période susmentionnée, 19 123 personnes ont été incorporées dans les formations de l'armée. 17 499 provenaient de l'instruction de base. 1149 militaires issus des pools mentionnés dans l'art. 3 OOA ont été incorporés dans l'armée. 316 militaires sont revenus d'un séjour prolongé à l'étranger et 92 ont vu leur exemption du service levée. 64 autres ont été déclarés de nouveau aptes au service. 3 militaires du domaine des « non-incorporations » (refus d'accomplir du service, poursuite pénale) ont rejoint l'armée.

### 11.2 Départs de l'armée

Durant la période susmentionnée, l'armée a enregistré 22 973 départs :

- libération des obligations militaires : 13 542 mil ;
- changement d'incorporation dans les pools mentionnés à l'art. 3 OOA : 3885 mil ;
- inaptitude au service : 1565 mil ;
- nouvelles exemptions du service : 779 mil ;
- « non incorporés » :
  - 2224 mil ont quitté les formations pour le service civil ;
  - 185 « non-incorporations » (exclusions de l'armée pour poursuite pénale ou refus d'accomplir le service militaire) ;
- changement d'incorporation dans divers autres pools de l'armée : 120 mil ;
- 600 mil au total ont commencé un congé prolongé à l'étranger ;
- 73 mil en tout ont disparu ou sont décédés.

### 11.3 Bilan des effectifs de l'armée

Au final, les effectifs de l'armée enregistrent une diminution de 3850 mil, ce qui correspond à la différence entre l'effectif réel de 170 369 mil en 2015 et celui de 166 519 mil en 2016. La diminution de l'effectif réel est ainsi légèrement moins importante que l'an dernier.

## 12 Résumé et bilan

En résumé, on peut constater ce qui suit.

- L'effectif réel de l'armée a diminué de 3850 mil par rapport à 2015.
- Le taux d'alimentation de l'armée dans sa globalité s'élève à 91 % en 2016. Celui de l'armée active se situe autour de 108 % et celui de la réserve autour de 63 %.
- Le taux d'alimentation des corps de troupe actifs se situe autour de 101 %, ce qui représente une réduction de 4 points par rapport à 2015. Cela signifie aussi que les effectifs d'engagement dans les SP trp et les engagements continueront de diminuer en 2016 et 2017 puisque de plus en plus de corps de troupe n'entrent plus en service avec l'effectif réglementaire (OCTF). En 2015, le taux moyen se situait autour de 91 %.
- La relève restreinte s'explique du fait des départs lors du recrutement, entre le recrutement et l'instruction de base, pendant l'instruction de base et pendant les cours de répétition. Les motifs de ces départs sont d'ordre médical, à mettre sur le compte de départs pour le service civil ou d'exclusions de l'armée.
- Le taux d'aptitude au service militaire est de 63,7 % pour l'année 2015, résultat moins bon de 2 points par rapport à 2014.
- La situation en matière d'alimentation des effectifs s'aggrave encore davantage chez les cadres. Les effectifs réglementaires des officiers sont dans l'ensemble encore alimentés à 100 %, ceux des sous-officiers à 102 %. Parmi les officiers, il manque surtout des capitaines et des officiers supérieurs ; le taux d'alimentation les concernant n'est plus que de 84 %.
- Les femmes représentent un effectif de 1117 mil, soit 0,7 % de l'effectif réel.

En raison de la relève restreinte et des départs d'écoles et de formations, les effectifs réels de l'armée diminuent. Le taux d'alimentation est donc insuffisant dans de nombreux domaines ; il manque notamment des titulaires de fonctions parmi les cadres supérieurs.

Le Parlement, le Conseil fédéral et l'armée ont reconnu la nécessité de procéder à des corrections pour ce qui est de la situation des effectifs. En approuvant le développement de l'armée, ils ont également amorcé les corrections requises.

Dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la transition du personnel de milice voulue par le DEVA en 2016 et 2017, il s'agira avec les possibilités données de parvenir à la solution optimale pour le lancement du développement de l'armée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Appendice : Catalogue des termes du domaine du Personnel de l'armée

<b>Terme</b>	<b>Explication</b>
alimentation	Opération de renouvellement de l'effectif d'une formation.
taux d'alimentation	Taux déterminant la dotation en personnel (renouvellement) d'une formation et obtenu en divisant l'effectif réel par l'effectif réglementaire [%].  Code couleur pour l'évaluation du taux d'alimentation : taux supérieur ou égal à 115 % : bien => vert ; taux situé entre 100 et 115 % : suffisant => jaune ; taux inférieur à 100 % : insuffisant => rouge.
arme	Domaine de l'armée (p. ex. infanterie, troupes blindées, artillerie, etc.) pour lequel l'instruction est dispensée dans le cadre d'une école de recrues.
corps de troupe	Formation de l'armée composée d'états-majors et d'unités de troupe. Son effectif réglementaires affiche entre 500 et 1200 personnes (p. ex. bataillons, groupes, escadres, commandement des Forces spéciales, commandements de base aérienne et régions de police militaire).
disponibilité de base	Etat de l'armée indépendant d'une mission spécifique, qui doit être atteint et maintenu en permanence dans les domaines de la conduite, de l'instruction, de la logistique et du personnel.
effectif d'engagement	Nombre de militaires accomplissant du service au sein d'une formation.
effectif réel (eff. réel)	Nombre de militaires incorporés dans une formation.
effectif réglementaire (eff. régl.)	Effectif nécessaire pour composer une formation selon la doctrine d'engagement.
formation	Terme générique couvrant les états-majors et les unités de troupe (compagnies, batteries, escadrilles, colonnes et détachements), ainsi que les états-majors spécialisés.
Instruction et support	Domaine de l'armée qui comprend les formations servant à appuyer les formations d'engagement, l'instruction et les organisations civiles. Il comprend les différents commandements des formations d'application, des centres de compétences, des domaines spécialisés, des états-majors spécialisés et des détachements d'exploitation.
MACR	<b>Militaires actifs des cours de répétition</b> : militaires qui accomplissent leur service d'instruction sous la forme de plusieurs cours de répétition.
MAPP	<b>Militaires actifs du personnel professionnel</b> : postes inscrits dans l'effectif réglementaire qui ne peuvent être occupés que par du personnel professionnel.
MASL	<b>Militaires actifs en service long</b> : militaires qui accomplissent volontairement leur service d'instruction en un seul bloc.
pools mentionnés à l'art. 3 OOA	Pools composés de militaires qui ne sont pas incorporés dans une formation au sens de l'art. 60 LAAM. L'effectif de ces pools ne fait pas partie de l'armée.
réserve	Militaires ayant accompli leurs services d'instruction, mais qui sont encore astreints au service militaire et qui sont par conséquent incorporés dans une formation de la réserve.
service	Domaine de l'armée (p. ex. service de renseignement, aumônerie, service territorial, etc.), où l'instruction n'est pas dispensée dans le cadre d'une école de recrues.